L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO
NO. [illegible]

CONDITIONS.

[illegible] payables d'avance [illegible] pour la feuille [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible]

ANNONCES. [illegible] lignes [illegible]

[illegible]

POUR GALVESTON.

[illegible] pour Samedi le [illegible], à 10 heures A. M. Le steamer à basse pression NEW-YORK, capitaine John T. Wright partira positivement pour le port ci-dessus le 15 mai à 10 heures, A. M.

[illegible] entièrement réparé et offre aux passagers la sûreté et le comfortable que l'on peut désirer; [illegible] supérieure et il est avantageusement connu [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en [illegible]

BOGERT & HAWTHORN,
61, rue Gravier.

[illegible] le départ du New-York sont de la Nouvelle-Orléans le 1 et le 15, et de Galveston, le 7 et le 22 de [illegible] Savannah qui [illegible] le 8 et le 30, et de Galveston, le 12 et le [illegible]
12 mai

POUR LOUISVILLE et les ports intermédiaires. — Le steamer GREY EAGLE, capitaine John Shallcross, partira samedi le 15 mai, à 10 heures A. M. Le livre [illegible] bureau des soussignés ou l'on [illegible]

LAYET & AMELUNG 111 Tchoupitoulas.

A LOUER — Un marché, bateau à vapeur TECHE, d'une disposition favorable à la navigation de la côte ou du lac. Le bateau est en parfait état et en outre [illegible] qui peut être nécessaire à bord. [illegible] conditions qui seront modérées, s'adresser à
HENRY TETE, 13, rue Conti.

ST. LOUIS, ALTON & LES PORTS INTERMÉDIAIRES.

Le steamer UNITED STATES, capt. Fowler, est prêt à recevoir du fret et partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements à bord, en face de la rue de la Douane,
BOGERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier.

PAQUEBOT REGULIER POUR MANDEVILLE, LEWISBURG & COVINGTON. — Le steamer au marcheur WALKER, capitaine J. A. Bonneval ayant été réparé, partira pour les ports ci-dessus [illegible] et jeudi après l'arrivée des chars de 8 [illegible] son retour tous les mercredis et vendredis [illegible] le dimanche après-midi.

Le steamer Walker remontera la rivière jusqu'à Covington [illegible] emménagements et peut offrir tous les [illegible] possibles.

Pour fret ou passage s'adresser au capitaine, à bord.

PAQUEBOT DE BAYOU SARAH ET PORT HUDSON. (Nouvel arrangement.)

Le steamer PERSIAN, capitaine Jesse Hart, partira le [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] mercredis matin à 10 heures, et à son retour il quittera Bayou Sarah le [illegible]. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
BOGERT & HAWTHORN,
61, rue Gravier.

[illegible] STETSON & AVERY.

[illegible] hebdomadaire entre la Nelle Orléans et Mobile. Le steamer ECHO, capitaine H. Little, ayant été rebâti à neuf, reprendra ses voyages réguliers vers le 20 [illegible], partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis [illegible] pour la Baie St Louis, Passe Christian, [illegible] Biloxi, et reviendra le dimanche, touchant [illegible] et arrivera au Rail Road le lundi [illegible] heures.

[illegible] la Nouvelle-Orléans pour la Mobile, tous [illegible] P. M. touchera aux endroits ci-dessus [illegible] à la Mobile les mercredis à 6 heures.

[illegible] de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, le [illegible] A. M. touchera aux endroits ci-dessus [illegible] la Nouvelle-Orléans, le samedi à 6 heures du matin.

[illegible] un voyage par semaine à la Mobile [illegible]. Pour fret ou passage, [illegible]
GINN & DUNN,
54, Nlle. Levée.

POUR LAFOURCHE, et tous les ports intermédiaires. — Le marcheur GENL. HARRISON, capitaine Batchelder, naviguera entre cette place et les ports ci-dessus [illegible] la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches [illegible] et Donaldsonville tous les Jeudis [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à
HENRY TETE,
13, rue Conti.

BATEAU DE LA MALLE DES ETATS-UNIS. — Le steamer ROB. FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira de cette ville chaque mardi et [illegible] heures A. M. et de Bayou Sarah, les lundi et [illegible] heures. Pour fret ou passage, s'adresser à [illegible]

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires. — Le steamer neuf et tirant peu d'eau, ZEPHYR, capitaine J. F. Smith, fera les voyages comme packet régulier, pour [illegible] la saison. [illegible] A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à [illegible]
A. H. VERRET, 6, Nlle. Levée.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK. — Le fin voilier MARY COLE, capitaine Hicks, a les trois quarts de sa cargaison engagée et partira comme ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
JOHN ALEXANDER, 15, Canal.

POUR NEW-YORK.
Ligne de New-York et de la Louisiane.
Le paquebot YAZOO, capt. J. H. Hask, partira [illegible]. Pour fret ou passage s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à
JAMES E. WOODRUFF,
22, rue du Camp.

POUR NEW-YORK.
Le brick ALDEBARAN, capt. Comely, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins rouges, ou à
ALEXANDER & DOUGLASS,
15, rue du Canal.

POUR PHILADELPHIE. — Ligne de Hands — Le paquebot JOSEPHINE, capitaine Johnson, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
JAMES D. DENEGRE,
10, rue de la Douane.

POUR BOSTON.
Le brick fin voilier GAZELLE, capitaine Glover, [illegible] une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 500 barils ou passage, [illegible] emménagements, s'adresser à
C. BEDFORD & BECK,

POUR BOSTON. — Le navire classé A 1 JOHN HOLLAND, capitaine Snow, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage s'adresser [illegible]
JOHN A. MERRITT,
53, rue du Camp

POUR BOSTON. — Le brick FAVORITE, capt. Wilson, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à THAYER & CUSHING,
[illegible] rue Gravier

[illegible] paquebots de la Nouvelle Orléans et de Baltimore — le 2 courant.
Le paquebot TIPPECANOE, capt. Adams, partira [illegible] ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à
C. BEDFORD & BECK,
7, Douane.

POUR SAVANNAH. — La goëlette CHOCTAW, [illegible] engagée et allant à bord, partira dans peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE,
97, rue du Camp

ANTILLES, MEXIQUE, &c

POUR MATAGORDA, Port Lavaca et Linville, Texas. — La goëlette [illegible] BOSTON PACKET, capitaine Frederic Aiton, ayant une partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
WM HENRY FULLER,
42 rue Poydras.

POUR LA MOBILE, par la voie du Bassin neuf. La goëlette [illegible] HORNET, capitaine Pierce, ayant une partie de son chargement engagé, partira [illegible] jours. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE,
97 rue du Camp.

PORTS D'EUROPE.

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier WOODSIDE, capt. Welsh, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 500 balles ou l'équivalent, [illegible]
J. H. ASHBRIDGE,
97, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL — Le trois mâts UNITED STATES, capitaine Swanton, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret [illegible] s'adresser à bord, ou à
J. H. ASHBRIDGE,
97, rue du Camp.

POUR BARCELONE. — La polacre Espagnole PRUDENTE, capt. Millet, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de [illegible] coton, s'adresser à
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
29, rue de la Vieille Levée.

POUR LIVERPOOL — Le trois mâts OCEAN, capitaine Willard ayant une partie de sa cargaison engagée, a besoin de 400 balles de coton. Pour fret [illegible] à bord en face de la Presse d'Orléans, ou à
J. H. ASHBRIDGE,
[illegible] du Camp

A VENDRE OU A FRETER

A VENDRE ou à fréter. — Le brick américain SAM HOUSTON, s'adresser à
ALEXANDER GOW,
29 rue Bienville.

A FRETER. Le trois mâts RUSSIA, s'adresser à
A. W. BARKER.
22 avril. 63 1/2 rue de la Commune.

ON demande un navire du port d'environ 2500 barils pour aller dans la Méditerranée. S'adresser à
JOHN ALEXANDER,
15 rue du Canal.

A LOUER — Une petite Maison, située à l'encoignure des rues Commune et Marais. S'adresser à
WM DINN,
11 Commune, encoignure Tchoupitoulas.

[illegible] balles reçues par le Monument, à vendre par
WM PREHN,
[illegible] rue de la Douane

SANGSUES.

10,000 sangsues de premier choix, à vendre à trois prix au détail et en gros, à la pharmacie de
A. A. PEYCHAUD,
31 mars rue Royale, No. 123

[illegible] de Caracas — 40 surons à vendre par
R. GRONING & Co.

[illegible] soussignés ont constamment un assortiment d'ardoises de Bangor des meilleures qualités, à vendre en [illegible] gré des acheteurs. S'adresser à
LYALL & DAVIDSON,
140, rue des Remparts

AUX VOYAGEURS. — Un assortiment de malles de voyage en cuirs doublées et consolidées avec du fer de toutes dimensions, aussi des malles en cuirs, et [illegible] recouvertes en toile les meilleures manufactures, aussi des Life Preservers de l'Inde, à vendre par
MEAKINS & KETCHAM,
12 mai Enc. des rues de la Vieille Levée et Bienville.

LINGE DE CORPS confectionné. Les messieurs trouveront chez Meakings et Ketcham, à l'encoignure des rues de la Vieille Levée et Bienville, un assortiment de chemises de toiles extra, ordinaires et très-fines. Chemises de mousseline avec le devant et le col en toile, chemises de mousseline de fantaisie de tous prix.
MEAKINGS & KETCHAM,
12 mai Enc. des rues de la Vieille Levée et Bienville.

NOUVEL ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS.
Vente à des prix réduits.

MEAKINGS & KETCHAM, encoignure des rues de la Vieille Levée et Bienville, ont en mains un nouvel et magnifique assortiment d'habillements d'été qu'ils ont reçu directement des manufactures du Nord et qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à des prix forts réduits. Ils ont dans leur assortiment tout ce que l'on peut demander en fait d'articles de toilette.
12 mai

GEO. W. SMITH, CHIRURGIEN-DENTISTE,
DE PHILADELPHIE,

ETANT de retour du Nord est logé à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia, où il sera honoré de donner aux personnes qui les réclameront les soins de son art.
Références à la Nouvelle-Orléans.

Jacob Wilcox,	Dr. Barnes,
Cuthbert Bullitt,	Dr. E. J. Coxe,
T. Allen Clark & Co,	Henry L. Bennet,
Henry Lockett,	E. Hyde,
Dr. Luzenberg,	Coxe & Macpherson,
Dr. Duncan,	John P. Nisbet.

14 dec

AUX capitaines et propriétaires de steamers — Bon bois de pin à $[illegible] la corde. — Les soussignés livreront aux steamers du bois de pin de la meilleure qualité à $[illegible] la corde.
W. & R. MURPHY,
No. 172, rue du vieux Bassin et 137, rue des Remparts
21 avril

COUTELLERIE FINE. — Précédemment reçu un assortiment de ciseaux fins, de beaux couteaux et canifs de poche de qualité supérieure, aussi de fameux couteaux du congrès et de la législature de la Louisiane.
HYDE & GOODRICH,
29 avril. 15, rue de Chartres.

VINS — 10 caisses vin rouge en débarquement du navire Louis XIV à vendre par
AUGTE. MOLIER,
11 mai rue St-Louis No. 86

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DU GOLFE DU MEXIQUE.
Arrangement pour l'hiver :

A PARTIR de Dimanche, 1er Novembre, la locomotive partira tous les jours du dépôt, à la rue des Bons-Enfans, pour aller à l'habitation Ducros, ou plus loin, selon les progrès du chemin aux heures suivantes :

DANS LA SEMAINE.

Départ.		Retour.	
A 7 heures A. M.		A 9 heures A. M.	
4 " P. M.		5 " P. M.	

LES DIMANCHES.

Départ.		Retour.	
A 7 heures A. M.		A 8 heures A. M.	
12 " M.		1 " P. M.	
4 " P. M.		5 " P. M.	

Nouvelle Orléans, ce 12 Octobre 1840.
Par ordre de la Direction.
J. W. SMITH, chef ingénieur

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE ORLEANS.

Arrangemens pour les jours de la semaine, à partir du 3 mars 1841.

De Carrollton,		De la Nlle Orléans,	
Char à cheval à	6 h A. M.	Char à cheval à	6 h A. M.
Locomotive,	[illegible]	Locomotive,	7
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Char à cheval		Char à cheval	

Pour la convenance des habitans de Carrollton, pendant la saison où les théâtres sont ouverts, un char à cheval partira de Carrollton à 10 heures P. M. et de la Nelle-Orléans à 11½ heures P. M.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M., alors une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui vont par le char de 5 heures et qui ne désirent pas rester à Carrollton jusqu'à 6 heures, un char partira à 6½ heures et elles auront ainsi une heure pour visiter peut être le plus beau jardin des E.-Unis.

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUES JACKSON ET DE LA COURSE

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures A. M. A 7 heures ils partiront toutes les demi heures jusqu'à 8 heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 heures, n'en partira qu'à 9.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars, lorsqu'il s'y trouve des dames.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle Orléans et Carrollton, 20 Oct. 1840.
JOHN HAMPSON,
1er mars Ingénieur en chef.

REÇU par le Calédonia Brander, du Havre, un grand assortiment de marchandises de saison :
Bretelles en soie, gomme et coton,
Mérinos noir, drap d'été 3/4,
Alpagne noire,
Serge noire pour tailleur,
Boutons de soie, do.
Chal à hernanie noirs 4, 5 et 6/4
Do. Filet,
Collier do.
Bas filoselle,
Rubans velour noir et ponceau,
Do taffetas noirs pour cravattes,
Do à border les souliers,
Batistes imprimées pour robes,
De couleurs unies,
Gants fiets,
Mouchoirs [illegible]
Ombrelles (grande nouveauté [illegible])
Fleurs artificielles,
Chaussettes fil,
Lang [illegible] tailles,
Indiennes pour meubles, chamois et bleus
Do à bordures,
Chapeaux paille d'Italie (bords double et simple),
Do. do pour femmes,
Eaux de Cologne, de fleur d'orange et de Lavande am brée,
Poudre, savons et parfumeries assorties.
BENJ. LACOSTE,
103, rue Royale, entre Conti et St. Louis
En magasin et à vendre à des prix très modérés : Soieries pour robes (dernières nouveautés), cols mousseline brodé et guipure.
21 av

MAGASIN DE GRAINES, rue du Canal, No. 42 — Le soussigné a l'honneur d'informer les jardiniers, et les habitans des environs, ainsi que le public en général, qu'il a ouvert un magasin, dans la rue du Canal, près de la rue de Chartres, pour la vente de toutes sortes de GRAINES DE JARDINAGE ET DE FERME. Il reçoit maintenant et continuera à recevoir de temps en temps des graines fraîches d'Europe et du Nord. Il ne vendra pas de graines qui ne soient des meilleures qualités et des plus fraîches, et il en garantira en outre l'espèce. Les personnes qui font des achats de ce genre n'auront pas à craindre de ce que le soussigné avance en [illegible] ses graines. On trouvera chez lui toutes sortes de graines pour la saison, une belle collection de graines de fleurs, d'arbres à fruit et d'ornement.
JACOB F. HECHLER,
Floriste et marchand de Graines.
26 av rue du Canal, No. 42, près de la rue Chartres

GRAINES FRAICHES DE JARDIN.

LE soussigné informe respectueusement les habitants, les jardiniers et le public et les marchands de la campagne qu'il a en mains une quantité de graines fraîches de légumes et de fleurs garanties de la récolte de 1840, et provenant de toutes les parties du monde. Il connaît le désappointement qu'éprouvent beaucoup de personnes après avoir planté de mauvaises graines, [illegible] la confiance publique, il a pris pour règle de ne jamais s'exposer à de pareils reproches. Ceux donc qui désirent acheter des graines bonnes et à bon marché feront bien de s'adresser au magasin de graines de
PRINGLE,
rue du Canal, No. 7,
8 mars à une porte de la rue des Magasins.

ARTICLES DE PECHE. — Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages un assortiment complet d'articles de tout genre pour la pêche qu'ils offrent à vendre.
HYDE & GOODRICH,
29 avril, 15, rue Chartres.

MOUCHOIRS de Pengée. — 150 pièces imprimées, par le Yazoo, à vendre par
L. A. LEVY Jr.
8 av 30, rue de la Douane

TOILE à chemises blanche — 10 caisses 4/4 à vendre par
L. A. LEVY Jr.,
30 av 30, rue de la Douane.

VIN de Champagne de la marque de Lambert et Co, 1re qualité, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
30 avril 26 rue Bienville

DEMI et Quart de pipes de pipes d'eau de vie, quatrième preuve, de la marque de Pellevoisin aîné & Co, en débarquement et à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
30 avril 26, rue Bienville.

SUC de fruits assortis de J. Colin, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co.
30 av 26, rue Bienville.

CHANGEMENT DE MAGASIN — McNair & Co., ont transporté leur magasin d'encan et de commission dans la rue de Chartres No. 112. 4 mai

A VENDRE. La véritable Cachucha, dansée par Mlle. Fanny Elssler, publiée et à vendre par
CHARLES NICKS,
6 av Magasin de musique, 72, rue Royale

ON voudrait acheter une propriété ou deux petites, pour du comptant en ville ou dans un des faubourgs immédiats, s'adresser à B. & A. SOULIE,
21 av 55 Bienville, au premier.

SEUL dépôt à la Nouvelle Orléans du sirop concentré de salsepareille préparé par J. B. A. Mancel Jr., pharmacien à Bordeaux. — Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre ce précieux médicament qui a été reconnu supérieur à tous ceux préparés jusqu'à ce jour pour combattre les maladies émanant d'un vice quelconque dans le sang.
LOREILHE & VALETON,
2 av Enc. Royale et Douane

VINS DE MARSEILLE — 700 barriques vin de Marseille, marques Bandol, Elysée Baux, Gros frères, en magasin et à vendre à des conditions avantageuses par
J. P. BONNET,
6 fev — 3 rue Royale.

RUBANS DE TAFFETAS NOIRS No. 6 — 400 pièces rubans taffetas No. 6 pour chapeaux d'hommes, à vendre par LORNE & FROIS,
4 mai 21, rue Chartres.

HUILE de lin — 15 barriques reçues par le Charles, de Londres, à vendre par Wm. PREHN,
7 mai 56, rue de la Douane

TOILE d'emballage — De 42 à 44 pouces, de Dundee, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par
7 mai WM. PREHN, 56, rue Douane

BIERRE de Londres — 10 barriques contenant 4 douzaines à vendre par WM. PREHN,
7 mai 56, rue de la Douane

TRAITES sur New York à 60 jours de vue, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER.
26 avril

CAFE DE LA HAVANE — 200 sacs en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER,
16 avril 34, rue Gravier

TOILE CRETONNE — 12 pièces pour draps de lit, à vendre par FRED. BONIS, 15 mars
170 rue Royale entre les rues St-Pierre et Toulouse.

JUS DE GROSEILLE framboisé pour sirops et Sorbets, 20 caisses récemment reçues à vendre par le soussigné
B. POUVERIN,
4 mai — 10 Enc. Royale et Dumaine.

VIN ROUGE de Bordeaux en bouteilles à 10 bouteilles $1. On trouvera constamment au magasin de détail du soussigné du vin rouge de Bordeaux, 10 bouteilles, pour $1, le meilleur qu'il y ait à 2 la barrique.
B. POUVERIN,
4 mai Enc. Royale et Dumaine.

DROGUES et médicaments — Le soussigné reçoit constamment d'Europe et des villes du Nord des drogues et médicaments frais et choisis. Les familles, les habitans et autres peuvent s'approvisionner chez lui à des prix modérés. Il exécute aussi avec la plus grande exactitude les prescriptions des médecins.
J. ROSSI,
12 janv Ville de Lafayette

SANGSUES — Quelques centaines de sangsues de première qualité, à vendre par J. ROSSI,
5 avril Ville de Lafayette.

A VENDRE par le soussigné, pour clore des consignations :
100 barriques vin rouge Montferrand, St. Estèphe et Pauillac;
45 barils vinaigre blanc;
32 demi barriques vin rouge;
15 demi pipes et 30 quarts eau de vie Cognac;
1000 caisses vin St. Julien, Lafite, Gruau Larose, Haut Brion;
4 caisses cèpes à l'huile.
24 av CHS. DUFOUR.

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire ELEONOR venant de Bordeaux.
1000 caisses de vin rouge.
24 av. CH. S. DUFOUR.

LIMONS 300 caisses limons frais, de Malaga, en bon état, à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co,
6 mai 29, Vieille Levée.

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE. — Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans — Présent l'honorable Charles Maurian, juge — No. 15,068 — A. Park contre ses créanciers, et les créanciers de J. et A. Park. — La cession de biens des pétitionnaires est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de J. et A. Park, et il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue dans l'étude de Joseph B. Marks, not. pub. mercredi le 19 mai prochain, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de J. et A. Park, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Il est en outre ordonné que J. Clark soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Extrait des minutes.
Bureau du Greffier, 16 avril 1841.
19 av — 2 au 30j ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE — Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans — Présent l'honorable Charles Vaurian juge — No. 13048 — Fols, H. Petitpain et ses créanciers. La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue dans l'étude de Théodore Seghers not. pub. lundi, le 7 juin prochain, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Il est en outre ordonné que J. F. Pepin soit nommé pour représenter les créanciers absents dans ce procès.
Par ordre de la cour. Bureau du greffier, 3 mai 1841.
6 mai ARMAND GUYOL, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE — Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans — Présent l'honorable Charles Vaurian juge — 10 mai 1841 — No 12,952 — Jean Dufour contre ses créanciers. — La cession des biens du pétitionnaire est par le présent acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné par la cour qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, le 14me. jour de juin prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Il est de plus ordonné que H. Remi soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour — Bureau du greffier, 10 mai 1841.
11 mai — 9, 2 p s H. PITOT, dep. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE — Cour du Commerce de la Nouvelle-Orléans — Mercredi, le 12 mai 1841 — Présent l'honorable C. Watts, juge — No. 2101 — A. Daniels et Goodman contre leurs créanciers — Sur motion de J. P. Benjamin, avocat du syndic, et sur enregistrement du second tableau provisionnel de distribution, il est ordonné que les créanciers de A. Daniels et Goodman ainsi à déduire, dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, les motifs pour lesquels le dit tableau de distribution ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément à sa teneur. Extrait des minutes.
14 mai — 3 JOHN E. HOLLAND, dép. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE — Cour du Premier District Judiciaire — L'Etat de la Louisiane — A tous ceux que ces présentes concernent, Salut — Attendu que George M. Lee ayant acheté à une vente faite par le sherif de la Cour de District du 1er district les propriétés ci-après décrites, s'est adressé au greffe de cette cour ou la dite vente fut enregistrée le premier jour d'Avril de l'année 1841, pour un avis conformément à une loi de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présents sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le sherif susdit le 23me mars, de l'année 1841, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 27me de janvier de l'année 1841, dans l'affaire de George M. Lee vs Enoch Smith No. 19001, du docket de cette cour, à laquelle vente le dit George M. Lee s'est rendu acquéreur des propriétés ci-après décrites pour les prix suivants, savoir:
Mille cinquante piastres pour le lo no 4
Huit cent dix piastres pour le lot no 5.
Et mille trois cent dix piastres pour le lot no 6.
Le tout payable comptant et montant à la somme de $3170 que le dit sherif reconnaît avoir reçu de la manière suivante: L'acquéreur ayant étant le demandeur lui a payé les frais se montant à $. 123. 30
Et lui a donné un reçu pour la balance des prix pour la somme de 3046. 70

Total 3,170 00

Description de la propriété d'après le transfer Judiciaire, savoir:

Trois lots de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Delord et désignés par les nos 4, 5 et 6 de l'îlet no. 10, sur un plan dressé par Charles Zimpel ingénieur, le 3 mars 1833. Les lots nos. 4 et 5 s'adjoignent et mesurent chaque 25 pie's 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Duplantier, sur 100 pieds de profondeur entre des lignes parallèles: Et le lot no 6, adjoignant les lots 4 et 5 dans la partie du fond, mesure 27 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre des lignes parallèles, le tout mesure américaine.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour ce dit ce 12 avril 1841.
19 av — 3 P. LE BLANC, Dép greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Ville de la Nouvelle Orléans.

PARDEVANT moi William Young Lewis, notaire public dûment commissionné et assermenté dans et pour cette paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

Ont personnellement comparu : Messieurs George Heation et James Heation, domiciliés en cette dite ville de la Nouvelle Orléans;

Et Messieurs Jean François Languille et Pierre Joseph Languille, domiciliés en cette ville, tous domiciliés dans la paroisse de St-Bernard, en cet Etat,

Lesquels quatre comparans ont dit et déclaré : "Qu'en vertu d'un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane approuvé le 13 mars mil huit cent trente sept, ils se sont tous unis pour former entre eux, et tous les autres qui par la suite deviendront y participer, une société anonyme ou spéciale qui sera établie dans cette ville de la Nouvelle Orléans, sous le titre et la raison de "Société du Steamboat Mohican."

"Que le [illegible] de la société est de prendre tout fret et passagers sur le fleuve Mississipi, depuis ou jusques à la mer, [illegible]

"Que le fonds capital de la dite société [illegible] de la somme de seize mille piastres divisée en seize actions de mille piastres chacune; laquelle dite somme de seize mille piastres est la valeur estimée du dit steamboat Mohican, avec sa machine, ses bouilloires et autres dépendances, appartenant le tout aux quatre comparans sus-nommés.

"Que la durée de la dite société spéciale sera de cinq années entières et consécutives qui ont commencé au dix avril courant et finiront au dix avril mil huit quarante six, à moins toutefois que les actionnaires de la dite société ne jugent à propos de la dissoudre plus tôt.

"Que les parties aux présentes seront dans la dite société, savoir :

Le sieur John Heation, la somme de six mille piastres, étant le prix et la valeur de soixante actions du fonds capital de la dite société.

Le sieur James Heation, aussi la somme de six mille piastres, étant le prix et la valeur de soixante actions du fonds capital de la dite société.

Le sieur Jean François Languille, la somme de deux mille piastres étant le prix et la valeur de vingt actions du fonds capital de la dite société.

Et le sieur Pierre Joseph Languille, aussi la somme de deux mille piastres, étant le prix et la valeur de vingt actions du fonds capital de la dite société.

Toutes lesquelles actions ont été payées en plein par les parties susnommées et leur appartiennent dans les proportions ci-dessus déterminées.

"Que l'administration de la dite société sera confiée à George Heation qui en gérera toutes les affaires sans préjudice, bien entendu, du droit que la dite société aura de faire, modifier, changer ou rappeler, pour la conduite de ses affaires, tels règlemens qu'elle jugera nécessaires et qui ne seraient pas incompatibles avec les clauses et conditions contenues au présent acte.

"Que le dit administrateur sera tenu d'avoir des livres réguliers dans lesquels il relatera toutes et chacune des délibérations, opérations, transactions et affaires ainsi que tous et chacun des comptes de la dite société et tenir les dits livres ouverts pour [illegible]

"Qu'aucun des dits actionnaires ou de leurs successeurs dans la dite société ne sera responsable des dettes ou obligations de la dite société au delà du montant de ses actions dans le fonds capital de la dite société.

"Que dans le cas où aucune portion des actions du fonds capital de la dite société viendrait à être transférée pendant la durée de la dite société, le transfert en sera fait par un acte public reçu par un notaire et dans lequel le nouvel actionnaire s'obligera à se conformer à la charte présentement adoptée pour la société anonyme établie par les présentes ainsi qu'à tous règlemens faits ou à faire en vertu de la dite charte.

"Qu'à l'expiration de la dite société, ses affaires seront réglées et liquidées par la vente du dit steamboat et de ses dépendances, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par la majorité des actionnaires, et que, dans ce cas, la dite majorité aura le droit de faire tous actes nécessaires à la liquidation et au règlement définitif de la dite société, de toute manière qui pourra paraître la plus conforme à la justice et aux droits des parties intéressées.

"Et enfin qu'en confirmation des conventions et stipulations arrêtées et établies, par le présent acte de société anonyme, pour les effets y mentionnés et non autrement, les parties ont revêtu le dit acte de leurs signatures respectives."

Fait et passé à la Nouvelle Orléans, ce douze avril mil huit cent quarante et un, en présence de Messieurs William Y. Lewis, et Stuart H. Lewis, témoins domiciliés en cette ville, lesquels ont signé ces présentes avec les dites parties et moi notaire soussigné.

(Signé) GEORGE HEATION,
JAMES HEATION,
P. LANGUILLE,
J. F. LANGUILLE,
WILLIAM T. LEWIS,
STUART H. LEWIS,
W. Y. LEWIS, notaire public.
27 av — 8, 2 [illegible]

TRAITES sur New-York et sur Baltimore, à vendre par
11 mai CHARLES CLEGG, 11, St. Charles,

CHANGE sur New-York, à vue, à vendre par
11 mai CHEVREMONT & Co. 53, Royale

LETTES de change sur New York, à vendre par
2 avril W. G. HEWES & Co

GRAISSE, beurre de Goshen à vendre par
10 mai CHS DOANE, 69 Poydras.

RAISIN — 400 caisses à vendre par
10 mai CHS. DOANE, 69 Poydras.

PORC et bœuf — 400 barils porc à l'inspection, et bœuf de qualité inférieure, à vendre par
10 mai CHS. DOANE, 69 Poydras.

CIDRE de Champagne — 800 caisses en magasin et à vendre par
10 mai CHS. DOANE, 69 Poydras.

FARINE — 200 barils farine superfine, à vendre par
10 mai J. VAIRIN & Co.

JAMBONS — 100 boucauts de toutes descriptions, à vendre par J. VAIRIN & Co.

GRAISSE — 100 barils en magasin et à vendre par
10 mai J. VAIRIN & Co.

CAFE de la Havane — 800 sacs à vendre par
7 mai A. TRIER, 31, rue Gravier.

TRAITES sur Paris, à vendre par
31 mars F. PERRET.

CHOCOLAT — 300 caisses extra no. 1 à vendre par
3 mai THAYER & CUSHING, 30 Gravier.

HARICOTS — 70 barils récemment reçus et à vendre par
3 mai THAYER & CUSHING, 30 Gravier.

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par
30 av — 5 HENRY TETE, 13, Conti

PAPIER à Enveloppes — 300 rames à vendre par
4 mai FROST & Co, 6, Douane.

LARD — 150 boucauts jambons, plats-côtés, épaules, à vendre par J. VAIRIN & Co., 29 avril

JAMBONS ENVELOPPES — 20 boucauts et 50 tierçons à vendre par J. VAIRIN & Co., 29 avril

GRAISSE — 2000 barillets et 100 barils graisse en feuilles à vendre par J. VAIRIN & Co., 29 avril

PORC — 500 barils mess M. O. P. O. et à vendre par
29 avril J. VAIRIN & Co.

THE poudre à canon et impérial à vendre par
29 av WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

LAINE — Un petit lot à vendre par F. A. GIRAUD,
29 avril 12, rue Tchoupitoulas

JAMBONS plats côtés et épaules à vendre par
29 av WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

TETES de cochon et épaules — 60 barils à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

CIDRE DE CHAMPAGNE — 200 caisses à vendre par
30 av CHS. DOANE, 69, rue Poydras.

THE — 50 1/2 boîtes et 100 caisses à vendre par
29 av CHS. DOANE, 69, rue Poydras.

PORC — 500 barils porc mess et prime, à vendre par
29 avril MAUNSEL WHITE & Co.

CORDES — 300 rouleaux cordes à vendre par
29 avril MAUNSEL WHITE & Co

TOILE du Kentucky — 300 pièces à vendre par
29 avril MAUNSEL WHITE & Co.

TRAITES sur Londres à vendre par
29 avril HUGO C. GILDEMEESTER.

CAFE — 4 0 sacs café Havane, 300 do Laguyra, à vendre par R. GRONNING & Co. 8 mai

GRAINES de moutarde à vendre par
7 mai CONVERSE & Co, 4 N. Levée.

POIVRE et piment — 80 sacs à vendre par
7 mai CONVERSE & Co, 4 N. Levée.

WHISKEY — 50 barils whiskey rectifié à vendre par
6 mai GINN & DUNN, 54 N. Levée.

SEL — 1200 sacs sel fin et gros à vendre à bas prix par
6 mai GINN & DUNN, 54 N. Levée.

ASSURANCES
SUR
LA VIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

LE manque d'une institution d'Assurances sur la vie, et les primes extravagantes que demandent les compagnies d'Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter des assurances sur la vie, à des prix qui pourront mettre à même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.

L'échelle des primes adoptée par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de la faire à celle des Compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre; il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.

D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres payée par une personne de 25 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.

La Compagnie signera des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.

Des renseignements plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 45, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.
Par ordre de la Direction.
1 mars — CH. BRIGGS, secrétaire.

REÇU par les navires Calédonia et Manco du Havre, un assortiment de parfumerie, crême de Perse, huile, savons, crême d'amandes, opiat, eau de Cologne, essences de Prévost, pour le mouchoir, Ouontine Pelletier, brosserie, peignes, houppes, épingles, bretelles, cols d'été, chapeaux de paille pour enfants, chemises coton de couleur et blanches, perruques, bandeaux, tresses, nattes et autres postiches. Un grand assortiment d'autres marchandises, fournitures de coiffures. Le soussigné étant sur le point de partir pour faire ses achats en France, vendra ces articles au plus juste prix.
T. MOREAU.
159 rue Royale encoignure St Pierre, et 36 rue St. Charles en face l'hôtel Exchange. 8 mai

HABILLEMENS pour enfans — M. Vr. Dreux prévient ses connaissances qu'il offrira à vendre prochainement les articles suivans arrivés par le navire Calédonia, Brander
2 balles coutils dessins nouveaux,
1 do. de mérinos drap d'été.
Un bel assortiment d'habillemens d'été pour hommes et enfans, et divers autres articles pour être vendus en gros et en détail. Rue de Chartres No. 95, encoignure Conti.
21 avril

INSTRUMENT DE MUSIQUE A PRIX COUTANT.

T. E. BENOIT, encoignure Chartres et Jefferson, offre à vendre, d'ici au 26 courant, à prix coûtant: instruments de musique de tout genre, et musique de Lucie, de Lammermoor, Anna de Boulen, Zanetta, le Domino Noir, la Reine Jeanne, Loyse de Montfort, la Reine d'un Jour, le Perruquier de la Régence, et autres, qu'il vient de recevoir et qu'il offre à 25 pour cent de Remise.
3 mai

MAGASIN A LOUER. — La maison d'entrepôt en briques et 4 étages située à l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas, sera louée à raison de $00 par mois jusqu'au 1er. décembre prochain.
S'adresser à J. CHALARON,
1er. mai. 51, rue Bienville

MAIS 2000 boisseaux en débarquement d'un chaland, à vendre par A. TRIER,
7 mai 34, rue Gravier.

CAFE — 400 sacs café vert de la Havane en débarquement du brick Empresario à vendre par
FRATS & HERNANDEZ,
1er. mai. 7, rue Toulouse

BOTTES & SOULIERS — 300 caisses comprenant un assortiment général, reçues par les navires St Louis et Herculean, à vendre par A. F. DUNBAR & Co
7 mai 14, rue de la Douane.

TOILE D'EMBALLAGE et cordes du Kentucky, de qualité supérieure, à vendre par
WILLIAM G. HEWES & Co.
29 avril rue Natchez

BOTTES, souliers et brodequins — 1000 caisses comprenant un assortiment général pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à des conditions libérales par A. F. DUNBAR & Co.
29 avril 14, rue de la Douane

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Chateaubriand de Bordeaux
30 caisses absynthe Suisse 1re qualité,
40 do Kirchwaser 1re qualité,
1 do contenant 24 ch peaux de [illegible] Jardinière mode.
1 do contenant 30 canne de chars,
29 av LOREILHE & VALETON, 9 Toulouse.

SARDINES à l'huile, en débarquement du navire Chateaubriand, venant de Bordeaux 10 caisses en 1/2, 3/4, et grandes boîtes, à vendre par FRED. BONIS,
28 av 168 rue Royale, entre St Pierre et Toulouse

JACONATS Français, reçus par le Calédonia Brander. 2 caisses nouveaux dessins, à vendre par
FRED. BONIS,
28 av 168, rue Royale, entre St Pierre et Toulouse

CHAPEAUX de paille d'Italie 1 caisse reçus par le [illegible] à vendre par FRED BONIS,
28 av 168, rue Royale, entre St Pierre et Toulouse.

CHEMISES Françaises — 100 douz mousseline couleur à vendre par FRED. BONIS,
28 av 168, rue Royale, entre St Pierre et Toulouse

BOIS DE CAMPECHE — Onze tonneaux à vendre par
27 avril. 50, rue Ste Anne.

A VENDRE — MON HABITATION au Bayou Bœuf, dans la paroisse St Landry, à trois milles au dessous de la ligne des Avoyelles contenant 1100 arpens dont 260 sont défrichés et le reste couvert de bon bois. Cette terre est bien située, est à l'abri des inondations et est d'une fertilité qui la recommande. On pourra en cas que peut être de suite cultivé. Les édifices qui s'y trouvent sont suffisants à l'exploitation du moulin à coton, etc. [illegible] acheteur [illegible] Pour plus amples informations, s'adresser à MM. Adams & Whitall à la Nouvelle Orléans, ou au soussigné aux Opelousas.
13 avril — 26 T. A. COOKE.

ENTREPOT de Marbre, No. 2, rue Royale, [illegible] à Nanson, [illegible] le public de la Nlle Orléans et particulièrement celle des architectes, [illegible] de beaux marbres d'Italie pour cheminées, grotte de Russie, ornemens en albâtre, [illegible] tombes en marbre et autres différents articles d'ameublement [illegible] Le soussigné se charge de tout ouvrage d'après les plans [illegible] New York [illegible]
Les conditions, d'après les ordres, sont 6, 12 et 18 mois de crédit.
14 janv J. FILIPPINI.

JAMBONS — 60 barils jambons de famille enveloppés supérieurs, et 30 do do sans enveloppes à vendre par
13 av LAUVE BROTHERS 26 V. Levée.

A VENDRE par le soussigné — Quelques caisses papier à tapisser, franges en soie; cables de cuir [illegible] le tout à très bas prix. F. PERRET,
1 avril 58, rue Toulouse

CHEMISES françaises — 160 douzaines blanches; 100 do en couleur, à vendre par FRED. BONIS,
23 mars 170 Royale entre la rue St Pierre et Toulouse.

LOUIS MUH

INFORME ses amis et le public, qu'il vient de recevoir par le navire Lafayette du Havre, un assortiment superbe de montres, pendules et orfèvrerie.
Montres pour Messieurs, échappement à ancre et à cylindre.
Montres pour Dames dans un goût nouveau et superbe. Montres en argent, Lépine et à Verge pour hommes et enfants, ainsi que des montres de toutes espèces, des montres anglaises et françaises, [illegible] au plus bas prix possible [illegible] de Chartres. 26 m

ACADEMIE DE CARROLLTON.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux pères de familles de la Nouvelle Orléans et de Jefferson, ainsi que des paroisses environnantes, que la susdite institution s'ouvrira le 1er novembre prochain, sous leur direction pour la réception des garçons, sous certaines conditions de pensionnaires et externes.

Ils s'engagent à porter l'attention la plus active aux améliorations morale et intellectuelle.

Les avantages de Carrollton sont bien connus, sous le rapport de la salubrité. La maison spacieuse appartenant à Mr. Kohn, le jardin et ses dépendances, tout l'établissement enfin est admirablement adapté pour l'objet qu'ils proposent.

Comme l'institution doit être strictement préparatoire l'âge des élèves sera limité à douze ans. Les parents apprécieront sans doute les avantages de cet arrangement.

Les préparatifs nécessaires auront lieu au plus tôt, pour la réception de jeunes demoiselles comme pensionnaires et externes. La même restriction au sujet de l'âge, s'applique aux deux départements.

L'année Académique se divisera en deux sessions; celle d'hiver commençant le 1 janvier et finissant le 30 juin, celle d'été, commençant le 10 juillet et finissant le 20 décembre.

CONDITIONS — Externes.

Pour l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin (y inclus l'Ecriture, l'Arithmétique, la Géographie, &c.) chacune $[illegible] par mois
Pour deux des langues mentionnées, [illegible]
Pensionnaires par an, $400
Payables d'avance et par semestre.

REFERENCES :
A la Nouvelle-Orléans.

Messrs Felix Garcia,	Chs. Derbigny,
S. Hiriart,	Josh. Kohn,
Isaac T. Preston,	Warren Stone.

A la Paroisse Jefferson.

Messrs F. Dugué,	Minor Kenner,
Théophile Fortier.	

J. NICOL,
22 oct — S. A. BARRAUD

EN magasin et à vendre par les soussignés :
250 barriques Vin rouge Haut Brion, Talence, St. Julien et St. Estèphe
38 tierçons do Talence,
50 do Vin blanc Barsac,
40 do Vin Haut Sauterne,
800 caisses Vin St. Julien et St. Estèphe,
150 do Vin blanc Sauterne;
200 do Vin rouge la Mission, Château Margaux et Lafite;
250 do Vin Muscat;
50 do Vin de Champagne, 1ère qualité;
600 paniers Anisette fine et surfine;
50 tierçons Vinaigre;
100 caisses Liqueurs assorties;
20 sal iers Cigares
AUGUSTE MOLIER,
4 mai rue Ste. Anne, No. 86

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINEE ET DE GRANIT.

Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne

LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans les genres les plus nouveaux et les plus fins, et fait les tombes, les tablettes avec inscriptions en lettres taillées; les tombes et autres ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public.
31 déc — C. L. SEIXAS.

LE SOUSSIGNE offre à vendre à des prix modérés les marchandises suivantes, savoir :
100 milliers cigares de la Havane, différentes marques.
150 tierçons eau-de-vie de pêches.
30 do. de Monongahela Whiskey.
25 do. vin de Ténériffe.
200 caisses vin de Sherry (qualité supérieure)
110 caisses vin de Porto do.
50 paniers Champagne.
200 caisses vin de Bordeaux.
120 caisses de savon de Boston.
20 caisses de vin du Rhin.
24 av. — 1 ms. HENRY TETE, 13, rue Conti.

VINS DE BORDEAUX, EAU-DE-VIES, &c.

A VENDRE par le soussigné, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux :
50 demi-pipes eau-de-vie de preuve, diverses marques,
74 quarts do do do do
25 demi et quarts vieille eau-de-vie de Cognac, (Pinet, Castillon & Co.
45 barils vin blanc (Haut Sauterne.)
300 barriques vin rouge différentes qualités,
2500 caisses do do (en 12 et 24 demi-bouteilles,)
25 caisses absynthe suisse fine preuve,
650 paniers anisette surfine de Champion & Chauvet,
50 caisses fruits au jus, assortis,
75 paniers Champagne, (qualité supérieure) Jolly Brand,
30 caisses vin d'Hermitage, blanc,
50 paniers guignolet, 50 liv. colle gélatine, &c. &c.
8 mai — 10 F. JORDY, 116, rue Royale.

REÇU par le navire Chateaubriand, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés :
74 demi pipes, 31 quarts d'Eau de vie différentes qualités;
24 demi barriques Vin Sauterne et Graves;
4 do Vinaigre;
237 barriques Vin rouge différentes qualités;
600 caisses Vin rouge do par 12 bouteilles et 24 demi bouteilles;
133 do Vin blanc Sauterne et Graves do;
30 caisses Liqueurs assorties;
92 caisses Absinthe Suisse;
1700 paniers Anisette;
164 caisses Fruits à l'eau de vie;
40 caisses Macaroni et Vermicelli;
800 sacs et 7 balles bouchons;
19 caisses prunes d'Ente;
40 paniers bouteilles vides,
17 caisses papier. HERBAULT FRERES
30 av 78, rue Bienville.

CAFE de la Havane et Sucre, en magasin et à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co,
8 mai 29, Vieille Levée.

BOIS de Campêche — 15 tonneaux bois de Campêche, frais à vendre par F. TIO,
6 mai 56, rue St. Anne.

PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS. — Cour des Preuves — Succession de Sarah Baum — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Thomas Powell, exécuteur testamentaire de feu Sarah Baum ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte
Par ordre de la Cour,
10 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

SUCCESSION de Joseph D'Ambrogio — Ordre accordé sur la pétition enregistrée le 8 mai 1841 — Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de Joseph d'Ambrogio, décédé, soit tenue lundi le vingt quatre mai 1841, à 10 heures du matin, pardevant C. V. Foulon, notaire public, dans le but de délibérer sur les affaires de la succession du dit défunt, de nommer un syndic, et de s'accorder sur la manière la plus avantageuse de disposer de la balance des propriétés non vendues de la succession, et de fixer les termes et conditions de la dite vente.
Nlle. Orléans, le 8 mai 1841.
[L. S.] Signé J. BERMUDEZ, juge.
Pour copie conforme,
A. D. DORIOCOURT.
10 mai Dép. Rég. des Testaments.

AVIS — Une famille respectable partant pour France, désire trouver une dame d'un certain âge pour l'accompagner et soigner deux enfants; il est inutile de se présenter sans être porteur de bonnes recommandations. S'adresser immédiatement à
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
7 mai 26, rue St Louis.

MACHINE A VAPEUR.

LES soussignés agens de Goodloe & Coon, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, à scie, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.
9 av — 1an FRERET BROTHERS.

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON
Graveurs de Planches de Billets de Banque.
A la Nouvelle Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds à Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Checks, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les exécutent dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.
Ils ont constamment en main du papier de billets de banque de qualité supérieure.
Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal. 8 mai

AVIS — Toute personne ayant quelques réclamations à faire contre le steamboat Têche, pour dettes contractées par le dit bateau, à partir du 27 janvier jusqu'à ce jour est dûment notifié par le présent, de se présenter pour un règlement, dans les quinze jours qui suivront cette publication, à l'office de Mr. Henry Tete.
J. MOOPER.
8 mai — 12 L. M. YERBOIS.

BAINS CONTI.
ENTRE LES RUES BOURBON ET DAUPHINE.

LE public est prévenu que ces bains sont ouverts depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, et que rien n'a été négligé pour rendre cet établissement digne du patronage dont le public a bien voulu l'honorer jusqu'à ce jour.

Les dames devant fréquenter cet établissement, les mardis sont prévenues de s'adresser [illegible] L'entrée des dames est par le jardin au No. 119

Prix — Bain avec deux serviettes,	37 1/2 c.
Chaque serviette extra,	6
Un peignon,	10
Un fond de bain,	10

Deux personnes occupant une seule baignoire payeront un bain 1/2 seulement. 22 avril — 1m

M. R. BEAU, Docteur en médecine de la faculté de Paris, licencié par la Faculté Médicale de la Louisiane, a l'honneur d'annoncer au public de cette ville qu'il a élu son domicile au no. 168, rue Toulouse où on pourra le consulter, à toute heure 19 avril — 1 m

AVIS — Tous personnes ayant des réclamations contre William McQueen, sont priées de se présenter avec les preuves authentiques dans les dix jours qui suivront la présente publication chez le soussigné syndic des créanciers, afin qu'un tableau de distribution puisse être fait
7 mai 10 JOHN L. LEWIS, Syndic.

HORLOGERIE
EN GROS ET EN DETAIL

UN assortiment de Montres de choix, or et argent, de toutes descriptions, ainsi que des boîtes à musique de cours airs et au dessous, à vendre à des prix très modérés chez le soussigné. A. FAVRE.
Horloger, rue de Chartres, No. 137, entre Toulouse et St. Louis. 27 av — 1m

LES soussignés ont actuellement en magasin et à vendre les vins ci-après décrits, que l'on peut boire de suite :
Crack No. 1, vieux et supérieur Madère,
Hindoostan, vieux L. P. Madère, des choix et supérieur,
Do vieux L. P. do extra-choix,
Odessa vieux L. P. Madère, en caisses de choix,
Do Do l'on extra-choix,
Village do choix supérieur,
Madère de vieille réserve,
Vieux Ma'dère Tinta, de choix,
Nouveau Madère d supérieur.
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
10 mai 26, rue St Louis.

GRANDS CONCERTS D'ETE.
au
JARDIN DE CARROLLTON
Ces concerts seront composés de 10 musiciens conduits par MM. COBINI & LEHMANN et auront lieu tous les dimanches pendant la saison.
La Compagnie du Rail Road [illegible] des arrangements [illegible] de Carrollton.
Il y aura également les amusements gymnastiques.
Prix d'entrée 50 cents
N. B. Le restaurant sera approvisionné de tout ce que la saison offrira le meilleur et de plus recherché et le café pourvu des meilleurs vins et liqueurs, &c. [illegible] avril

J. ROSSI,
PHARMACIEN ET DROGUISTE,
Ville de Lafayette.
Rue de la Levée près du Ferry.

A reçu nouvellement [illegible] de drogues et médecines [illegible] à des prix modérés.
[illegible] eau de Vichy, [illegible] camphre, [illegible] sirop de [illegible] orange, [illegible] Avec un assortiment des préparations chimiques. [illegible]

LE soussigné offre à vendre en débarquement du Chateaubriand de Bordeaux 21 caisses et 10 demi barriques vin Grand cru Gouriot de Suduiraut, des années 1819 [illegible]
[illegible] caisses de même vin d'année 1825 [illegible]
2 barriques vin rouge 1836 et 36 [illegible] St-Julien Gallon
[illegible] caisses même vin rouge 1836.
CHARLES DUFOUR,
16 mai 58 rue du Camp.

A VENDRE sur la Levée, en débarquement du Charles, capitaine Gorham, venant de Marseille :
Liqueurs en caisses
Eau de Cologne,
Eau de fleurs d'orange,
Cornichons,
Olives [illegible]
[illegible] harmoniques. 11 mai

MERINOS et coutil à pantalons — Un fort assortiment de mérinos français à balle et de coutil uni et de la manufacture [illegible] à vendre en gros et en détail, à des prix modérés par
J. F. LOBRE,
19 avril Encoignure Chartres et Conti.

COTON SUR BOBINES — 6 caisses de coton à coudre de la manufacture renommée de Robert Farquharson, Paisley, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co.
11 mai 52 rue Toulouse.

BOTTES, SOULIERS BRODEQUINS — 115 caisses par le navire St Louis, à vendre par
R. G. HOBBS,
4 mai 2 rue de la Douane.

CORDES d'emballage — 20 rouleaux pour les cylindres des steamers, à vendre par
PRIESTLY & BEIN,
10, Nouvelle Levée.

VIN DE CHAMPAGNE — 80 caisses vin de Champagne de la marque de Lausserre [illegible] en débarquement du navire Anne Louise, et à vendre par
J. ALBERT,
13 mai 28 rue St-Louis.

CORDAGES et esprit de thérébenthine — 100 rouleaux cordages de Manille, 1ère qualité, 10 barils esprit thérébenthine, à vendre à bas prix, pour clore des consignations. THAYER & CUSHING,
12 mai 30 rue Gravier.

MARCHANDISES POUR LE MEXIQUE — Imperiales de 36 pouces — satin blanc et de couleur — Un bel assortiment à vendre à bas prix pour clore une consignation, par CHARLES CLEGG,
14 mai 11 rue St Charles.

LE soussigné a pris aujourd'hui en société Mr. Alfred Kearny, et continuera les affaires sous la raison de Bridge, Kearny & Co
7 mai EDWARD A. BRIDGE.

JAMBONS — 40 barriques à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
13 mai 14, rue Poydras.

PEAUX DE DAIM — 4 balles peaux de daim à vendre par LOISON & SILVESTRE.
14 mai 73, rue Royale.

TOILE D'EMBALLAGE D'ECOSSE — 100 pièces à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
14 mai 50 rue du Camp

SUCRE de la Havane — 400 caisses sucre blanc et 176 do blanc, en débarquement et à vendre par
14 mai R. GRONING & Co.

CIGARES de la Havane — 120 boîtes qualité supérieure à vendre par
14 mai BLASCO & SIMIDEL, 26 Commune,

CIGARES de la Havane — Un assortiment choisi de toute description à vendre par
14 mai BLASCO & SIMIDEL, 26 Commune.

CAFE — 160 sacs café Laguayra — 100 do Havane, en débarquement et à vendre par
13 mai R. GRONING & Co.

WHISKEY de Monongahela vieux — 50 barils à vendre par TUFTS & HOBART,
13 mai 20, rue de la Douane

VIS — 25 barillets de 4 à 7 pouces, à vendre par
TUFTS & HOBART,
13 mai 20, rue de la Douane

BEURRE de Goshen — 15 barillets, en débarquement du Saratoga, à vendre par TUFTS & HOBART,
13 mai 20, rue de la Douane

SACS de pitre — 50 balles à vendre par
TUFTS & HOBART,
14 mai 20, rue de la Douane

CIGARES — 7,000 regalias supérieurs, impériales, &c. &c. à vendre par F. A. GIRAUD,
14 mai 12, rue Tchoupitoulas

LARD — 100 boucauts plats-côtés de Cincinnati et épaules à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
13 mai 14, rue Poydras.

PORC — 400 barils porc desséché et prime, à vendre par
13 mai JOSEPH LANDIS & Co.,
14, rue Poydras.

CAFE — St-Yago et Havane — 300 sacs à vendre par
13 mai JOSEPH LANDIS & Co.
14, rue Poydras.

MAIS — 1400 sacs en débarquement du steamer Norfolk, et à vendre à bas-prix, par
JOHN R. SHAW & Co,
13 mai 24, rue Poydras.

FARINE — 100 barils farine du moulin Rockport, en débarquement du steamer Pratte, à vendre par
JOHN R. SHAW & Co,
13 mai 24, rue Poydras.

GRAISSE — 500 barillets graisse ferme, en bon ordre à vendre par JOHN R. SHAW & Co,
13 mai 24, rue Poydras.

PORC — 500 barils mess et prime, à l'inspection à vendre par JOHN R. SHAW & Co,
13 mai 24, rue Poydras

TABAC — 73 boucauts de Missouri, en magasin et à vendre par
JOHN R. SHAW & Co, 24 Poydras.

TRAITES sur la banque Royale de Liverpool, à vendre par le soussigné
27 av CHS. DUFOUR, 58 Camp.

BRIQUES à feu, anglaises — De première qualité, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
13 mars 132, Vieux Bassin et 137, Remparts

CHAUX, Briques, Sables, Bois de chauffage, &c — Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. 2 oct CHS. GUESNARD.

CHARBON de Cannel et de Liverpool, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par
W. E. & R. MURPHY,
27 nov 132, Vieux Bassin et 137, Remparts.

RIZ — Quelques caisses riz de la Caroline, en magasin et à vendre à bas prix, par
6 mai JOHN A. MERRITT, 63, Camp.

BEURRE — 40 barillets beurre de Goshen, à vendre par
30 av CHAS. DOANE, 69, rue Poydras.

TABAC — 40 caisses tabac manufacturé, à vendre par
30 av CHAS. DOANE, 69, rue Poydras.

CIDRE de Champagne — 150 caisses à vendre par
30 av CHAS. DOANE, 69, rue Poydras.

TRAITES sur la Havane à vendre par
13 mai R. GRONING & Co.

COTON Spool, à vendre par WM. PREHN,
7 mai 56, rue de la Douane

TABAC Espagnol pour tripes et capes, à vendre par
30 avril KOHN DARON & Co.

GRAISSE — 116 barils et 180 barillets, à vendre par
30 av CHAS. DOANE, 69, rue Poydras.

CIGARES — 40,000 Regalias et Canones, à vendre par
6 mai F. TIO, 56, Ste. Anne.

COTONNADES — 5 caisses, 3/4 très-fortes, par le Yazoo, à vendre par L. A. LEVY Jr.
30 av 30, rue de la Douane.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Conseil de la Municipalité No. Un.
Séance du Lundi 26 avril 1841.

Attendu, Que ce Conseil, sur l'avis du comité réuni des finances et améliorations désire faire avancer aussi rapidement qu'il est possible, les améliorations dont le besoin est le plus immédiat dans la Municipalité No. 1, et satisfaire ainsi les vœux et les espérances de ses habitans, en conséquence :

Il est résolu, Que le Maire soit et demeure autorisé à donner avis public dans le Courrier et dans l'Abeille, que des propositions cachetées seront reçues par lui jusqu'au 31 mai prochain pour le pavage [en vertu d'un contrat qui sera passé pardevant Jos. Cuvillier, notaire public,] de 75,000 yardes carrées en pierres rondes des meilleures qualités assorties. Ledit pavage devant comprendre les bordures en pierre [curb & gutters stones] partout où il sera besoin. Le tout devant être exécuté d'après la meilleure méthode, et comprenant les rues ci-après désignées :
Quartier, depuis Royale jusqu'à Remparts.
Ursulines, depuis Dauphine jusqu'à Remparts.
St. Philippe, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Du Maine, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Ste. Anne, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
St Pierre, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Conti, depuis Royale jusqu'à Remparts.
Remparts, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Bourgogne, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Dauphine, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Bourbon, depuis Canal jusqu'à St. Philippe.

Ainsi que toutes les intersections desdites rues avec les ponts qui y seront nécessaires. Les côtés desdits ponts seront confectionnés en pierres liées par des traverses en fer et recouvertes en madriers de cypre de quatre pouces d'épaisseur, assujetties le plus solidement possible.

Les tuyaux de la machine hydraulique et du gaz, ainsi que leurs conducteurs portant des tuyaux principaux pour être conduits sous les trottoirs devront être posés avant le pavage. Les banquettes qui exigent des réparations devront être réparées au frais des propriétaires.

Résolu, Que l'asphalte maintenant dans la rue Bourbon sera fouillé par le contracteur et enlevé par cette Municipalité, qui se réserve de conserver son droit sur tous les matériaux.

Résolu, Que tous les matériaux, pour l'ouvrage ci-dessus mentionné seront fournis par le contracteur ou les contracteurs.

Résolu, Que le contracteur ou les contracteurs s'obligeront à entretenir le dit pavage en bon état pendant l'espace de trois années après qu'il aura été achevé, et qu'il fournira un cautionnement bon et valable à la satisfaction du Maire et du comité des améliorations, au montant de quarante mille piastres, pour répondre à la fidèle exécution de son contrat.

Résolu, Que la date de l'achèvement du dit ouvrage devra être spécifiée dans les dites propositions.

Résolu, Que les paiemens pour le pavage, les ponts, etc., seront effectués en bonds de l'Etat au taux spécifié par la teneur des dits bonds, garantis en capital et intérêts par la municipalité No. 1, en la manière qu'il appert par l'arrangement fait par cette corporation avec la banque des Citoyens, sur livraison de chaque trois ou plus dans chaque rue, le montant des paiemens à faire, sur chaque livraison, sera déterminé par le certificat d'acceptation et approbation qui sera fourni par le voyer avec le comité des améliorations.

Résolu, Que cette portion de la somme dépensée pour ledit pavage, qui doit être remboursée à la corporation par les propriétaires sur la façade desquels ce pavage et autres améliorations auront été effectués, sera payé à la corporation, au moyen des billets fournis respectivement par lesdits propriétaires, payables à six, douze, dix huit et vingt quatre mois, en y ajoutant un intérêt annuel de six pour cent à l'ordre du trésorier du département des travaux publics et améliorations. Lesdits billets devront être fournis immédiatement par les propriétaires, sur la façade des trois premiers lots, où le pavage devra être commencé et successivement de la même manière pour chaque trois lots. En cas de refus de la part des propriétaires de fournir leurs billets en la manière et à l'époque ci-dessus désignées, le contracteur n'en commencera pas moins le pavage et les propriétaires en retard seront immédiatement poursuivis. Les propriétaires qui préféreront effectuer leurs paiemens au comptant, auront la faculté de le faire.

Résolu, Que l'ordonnance antérieure passée par ce conseil concernant le pavage de la rue Bourbon soit abrogée.

Résolu, Que le maire et le comité des améliorations soient et demeurent autorisés à acheter ou faire acheter aux meilleurs termes et conditions possibles pour la municipalité No. 1, toutes les coquilles et gravois en tant qu'il seront nécessaires pour ferrer en coquilles et niveler les rues ci-après désignées :

La rue Dumaine, depuis la rue des Remparts jusqu'à la rue Claiborne, devra être ferrée en coquilles et nivelée et de jusqu'au cimetière du bayou St.-Jean, ladite rue devra être nivelée et arrangée avec la terre du Bayou.

La rue St Orléans, depuis la rue des Remparts jusqu'au Bayou St. Jean, devra être ferrée en coquilles, nivelée et convenablement égouttée au moyen de fossés.

Le côté du chemin adjacent le canal Carondelet, depuis la rue Remparts jusqu'à la rue Claiborne devra être arrangé avec des coquilles et du gravois, et depuis la rue Claiborne jusqu'à la machine à vapeur au bayou St-Jean, devra être arrangé avec des coquilles égoutté au moyen de fossés. La totalité de ces améliorations effectuées par les ordres du [illegible] sous l'inspection immédiate du voyer ou de son député, ce travail devra être commencé et se[ra] continué immédiatement après que les matériaux auront été achetés et obtenus.

[Signé] PAUL BERTUS Recorder.
Approuvé le 29 avril 1841.
[Signé] WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme,
S. W. WATERS, Secrétaire.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu des résolutions qui précèdent, lesquelles ont été prises par le Conseil de la Municipalité No. Un, dans sa séance du 26 courant, je recevrai des soumissions cachetées jusqu'au 31 mai prochain inclusivement, pour le pavage mentionné dans lesdites résolution, le quel devra être fait et pavé conformément aux conditions précitées par le dit Conseil.

Les entrepreneurs, en m'adressant leurs propositions, voudront bien y mettre cette suscription, "Soumissions pour le pavage, décrété par les résolutions du Conseil de la Municipalité No. Un, adoptées le 26 avril 1841."
1er. mai. — 26 WM. FRERET, Maire,

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No. Un, en date du 14 avril courant, avis est donné que l'entrée du lot du Conseil est de faire ouvrir [illegible] dans le 3ème District, depuis l'endroit où elle est maintenant ouverte au public jusqu'à sa jonction avec la rue de l'Esplanade, leur prolongement devant être fait en ligne droite et être de la même largeur que la partie de la dite rue actuellement ouverte.
15 avril — 20 WM. FRERET, Maire.

Les entrepreneurs voudront bien remarquer que l'ordonnance ci-dessus, pour paver le carré de la ville adoptée le 26 avril 1841, a été amendée par la résolution de 3 courant, comme suit:

Résolu, Que l'ordonnance concernant les propositions à recevoir pour le pavage du carré de la ville, soit et demeure amendée de manière que le chiffre de 50,000 yards carrées au lieu de 75,000 yards, et que les propositions déjà reçues seront modifiées en conséquence.

De plus, Qu'il sera reçu de nouvelles propositions pour le remplacement de 25,000 yards carrées de pavage. Les matériaux pour ce dernier travail seront fournis par la municipalité No. 1, et ce pavage devra être exécuté dans la rue des Remparts.
Signé PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 15 mai 1841.
Signé WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme.
17 mai S. W. WATERS, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la municipalité No. Un.
Séance du 12 octobre 1840.

ORDONNANCE accordant certains privilèges pour l'établissement d'un dépôt pour les animaux morts.

Le conseil de la municipalité No. un, de la ville de la Nouvelle Orléans, arrête ce qui suit:

Art. 1er. Il sera désigné par le voyer, un des îlets disponibles appartenant à cette corporation dans les limites compris entre le bayou St Jean, les derrières de la ville, le canal Carondelet, et le chemin du Bayou, lequel terrain devra être accordé à Messrs Duval & Dupar pour un terme de trois années, afin d'y construire une usine.

Art. 2. L'établissement projeté devra être en tout temps sujet à l'inspection des autorités; il sera toujours tenu dans le plus grand état de propreté; et s'il par négligence ou autre cause, il devenait nuisible à la salubrité publique, ou si les habitans du voisinage déclaraient en souffrir de l'incommodité ou du désagrément, le conseil se réserve toujours le droit de faire cesser l'établissement aussitôt ou de le faire transporter ailleurs.

Art. 3. Il sera du devoir des commissaires de police des divers districts de cette municipalité de faire des rapports immédiats aux corps de garde, de tous les animaux morts trouvés dans leurs districts respectifs, tels que chevaux, vaches, mulets, bêtes à cornes, etc.

Art. 4. Il sera du devoir de MM. Duval & Dupar de faire porter ou faire transporter à leur établissement tous les animaux morts ci-dessus mentionnés, dont le rapport aura été ainsi fait, et ils seront tenus de se rendre deux fois par jour dans chaque corps de garde pour y obtenir des rapports de ce genre.

Art. 5. Chaque fois que le propriétaire d'un animal mort de l'espèce ci-dessus mentionnée, sera connu, il sera tenu de payer la somme de deux piastres par chaque animal ainsi transporté, à moins qu'il ne préfère le transporter lui-même en dit établissement de MM. Duval & Dupar, à ses propres frais, et dans un délai de douze heures après avoir été notifié de le faire par le commissaire ou tout autre officier de police de cette municipalité.

Art. 6. Lorsque le dit établissement aura été achevé et entièrement prêt à entrer en opération, le maire devra alors donner avis pendant vingt jours en anglais et en français, dans deux gazettes de cette ville, prohibant l'inhumation d'aucun animal mort, dans les espèces mentionnées ci-dessus; et la présente ordonnance ne pourra être mise en vigueur qu'à la dite époque.

Art. 7. Toutes contraventions aux dispositions de la présente ordonnance sera punie d'une amende qui ne sera pas moindre de cinq piastres, et qui n'excédera pas cinquante piastres, recouvrable par devant tout tribunal compétent.

Art. 8. Toutes ordonnances ou parties d'ordonnances contraires à la présente sont et demeurent rappelées.
Signé PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 10 octobre 1840.
Signé WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme
S. W. WATTERS, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NELLE. ORLEANS.
Le 10 mai 1841.

EN vertu de l'ordonnance qui précède, qui a été adoptée par le conseil de la municipalité No. un, et par suite de ce que MM. Duval et Dupar m'ont informé que leur établissement formé par eux dernièrement pour remplir le but de la dite ordonnance, est prêt et entièrement achevé, je donne avis public qu'à l'expiration d'un délai de vingt jours, à compter de la présente publication, la susdite ordonnance sera en pleine force et vigueur dans la dite municipalité, et que les citoyens qui y habitent seront sujets à toutes les dispositions qu'elle renferme.
12 mai — 20 WM. FRERET, Maire.

GRAINES fraîches de jardin, de légumes et de fleurs, garanties de la saison de 1840.

Le soussigné vient de recevoir par le navire Archer de Philadelphie, une quantité considérable de graines de jardin, fraîches, garanties. Il a aussi constamment en mains un assortiment de graines de toutes sortes, de toutes les parties du monde, des arbres fruitiers, des fleurs &c. qu'il offre à vendre à des prix modérés. WM. DINN.
11, rue de la Commune,
3 mars encoignure Tchoupitoulas.

HUILE DE LIN — 16 barils d'excellente huile de lin, à vendre à bas prix par ALEX. GOW,
18 mai 29, rue Bienville.

AGENCE DES MANUFACTURES DE PAPIER — 1000 rames de papier pour envelopper la quincaillerie et le sucre en pain, à vendre par THAYER & CUSHING,
13 mai 30 rue Gravier.

LIQUEURS — 50 caisses liqueurs fines en débarquement du navire Charles et à vendre par
J. ALBERT,
17 mai 28 rue St. Louis.

VENTES DE SHERIF.

Pierre Landreaux et al }
vs. } Action pour opérer un partage.
Pierre Debuys et al }

COUR DE DISTRICT — No. 20,7[illegible] — En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera exposé en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale lundi 21 juin, 1841, à midi, les propriétés ci-après décrites :

1o. Un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Carondelet et Commune, 2de Municipalité, désigné par le No. un, mesurant 20 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur à la rue Commune de 101 pieds 5 pouces et 2 lignes, et 101 pieds 9 pouces et une ligne du côté joignant le lot No. 2, et 18 pieds 6 pouces et 6 lignes de large dans le fond et faisant face à une allée parallèle avec la rue Carondelet, mesurant 13 pieds 9 pouces et 4 lignes de large sur la rue Commune, avec le droit de passage par ladite allée en commun avec les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15 et 16 ensemble avec la bâtisse en briques à trois étages et autres améliorations qui se trouvent dessus.

2o. Un autre lot de terre désigné par le No. 10, mesurant 20 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Commune, sur une profondeur de 84 pieds du côté du lot No. 11, et 82 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne de l'autre côté, et 14 pieds de large dans le fond.

3o. Un autre lot de terre désigné par le No. 11, mesurant 20 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue de la Commune, par 86 pieds de profondeur du côté du lot No. 10, et 87 pieds du côté du lot No. 12 et 15 pieds dans le fond.

4o. Un autre lot de terre désigné par le lot No. 12, mesurant 20 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue de la Commune, par 87 pieds de profondeur du côté du lot No. 11, et 9[illegible] pieds 1 pouce et 1 ligne de face à l'allée, et 15 pieds de large dans le fond.

5o. Un autre lot de terre désigné par le No. 13 mesurant 18 pieds de face à l'allée, par 48 pieds de profondeur sur la ligne touchant le fond des lots Nos. 10, 11 et 12 et 41 pieds 3 pouces du côté du lot No. 14 et 17 pieds 2 pouces dans le fond.

6o. Un autre lot de terre, désigné par le No. 14, mesurant 18 pieds de face à l'allée, sur 41 pieds 3 pouces de profondeur du côté du lot No. 13, et 39 pieds 2 pouces du côté du lot No. 15, et 17 pieds 2 pouces dans le fond.

7o. Un autre lot de terre désigné par le No 15, mesurant 18 pieds de face à l'allée, sur une profondeur de 39 pieds 2 pouces du côté du lot No. 14, et 35 pieds 5 pouces du côté du lot No. 16, et 17 pieds 2 pouces dans le fond.

8o. Un autre lot de terre, désigné par le No. 16, mesurant 18 pieds 5 pouces et 3 lignes de face sur l'allée sur 35 pieds 5 pouces de profondeur du côté du lot No. 15, et 33 pieds un pouce et une ligne sur la ligne de l'autre côté, et 17 pieds 6 pouces dans le fond, le tout conformément à un plan ou croquis dressé par Hugh Grant, député voyer de la Municipalité, daté du 11 février 1841, et déposé dans l'étude de F. Grima, notaire.

Conditions de la vente — Un dixième comptant, et la balance payable à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit; les acquéreurs fourniront de bons billets endossés à satisfaction et hypothèque sur les propriétés vendues jusqu'à paiement final; les billets devront être divisés pour coupons pour la commodité des vendeurs.
J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er District.
17 mai — 4 en 30j

Alexander Grant vs. Wilson Brothers.

COUR DE DISTRICT — No. 19,900 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi, le 19 juin 1841, à midi.

L'esclave Lilel, âgée de 25 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et parlant l'anglais et l'allemand. Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er. District.
17 mai — 4 en 30j

La Banque des Négocians de la Nouvelle Orléans vs. Henry H. Forsyth.

COUR DE DISTRICT — No. 20,[illegible] — En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, jeudi, 10 juin 1841, à midi.

Tout ce certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, de cette ville, rue des Magasins, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Julie, Camp et St. Joseph. Ledit lot mesure, au pied anglais, soixante pieds à la rue des Magasins, sur cent soixante pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses qui sont dessus ainsi que appartenances et pouvant y appartenir, [illegible] l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er. district.
7 mai — 4 en 30j

Joseph Roux, pour lui-même et comme administrateur de la succession de feu Thomas Hassam versus Frédéric Luso

COUR DE DISTRICT — No. 20,052 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue Saint Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi, 31 mai 1841, à midi :

1o. Une maison située à Duvergerville, dans cette paroisse, rive droite du Mississipi, ladite maison se trouve sur un terrain appartenant à M. Joseph Roux, et les héritiers de Thomas Hassam.

2o. Le bail du terrain sur lequel se trouve la dite maison, lequel bail expire le 1er janvier 1842, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant
N. B. L'acquéreur devra consentir aux restrictions et obligations exprimées dans le bail, savoir :
1o. A l'expiration du dit bail, il devra enlever la dite maison, à ses propres frais, du dit lot de terre, sur lequel elle se trouve bâtie, s'il en est requis par les propriétaires du dit lot.
2o. L'acquéreur n'aura pas le droit de vendre aucune liqueur ni de tenir une maison publique dans la dite maison.
3o. L'acquéreur s'engagera au paiement d'une rente annuelle de cent cinquante piastres, payables tous les mois aux propriétaires du dit lot, de cette à raison de $12 50 par mois.
J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du premier district.
29 avril

F. X. Conque liquidateur, &c. vs. Mde veuve Dreux Berden

COUR DE PAROISSE — No 13849 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale dans cette ville, lundi le 31 mai prochain à midi

Une certaine esclave nommée Corinne, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
V. ALLAIN
27 av — Shérif de la paroisse d'Orléans.

PANACEE DES INDIENS.

POUR la guérison des scrofules, cancers, maladies vénériennes, les maux de gorge, rhumatismes, gouttes sciatiques, ulcères, fistules, scorbut, dartres, érysipèles, maladies chroniques, ulcères, maladies de peau, rachitisme et migraine, douleurs d'estomac, dyspepsie, maux de foie, inflammations chroniques, débilités générales, et vices de la circulation du sang.

Cette panacée est singulièrement efficace pour renouveler la tempérament que de mauvais traitements ont détruit. En termes généraux, je recommande pour toutes les maladies qui proviennent des impuretés du sang ou les vices des humeurs.

Le propriétaire de ce remède l'a composé après un long séjour parmi les Indiens, et a mis le plus grand soin dans le choix des matières qui le composent. Il l'offre au public avec la conviction, et de son efficacité et la certitude de pouvoir guérir les diverses maladies chroniques auxquelles on l'applique.

Ce remède n'est pas un de ceux qui peuvent être bons ou mauvais, ainsi que le plus grand nombre; en son obtient ce sera le contraire, ou plutôt étant de quatre est de pouvoir guérir le malade à toute extrémité de la toute remède à manger.

La panacée a été trouvée très-utile dans un grand nombre de maladies, qu'il est difficile de spécifier. On a en cet avis, très-souvent trouvés avec succès pour purifier le sang à l'approche du printemps. Les malades d'une constitution faible et [illegible] [illegible] Les enfans [illegible] la panacée prompt que salutaire.

Les certificats suivants pris au hasard parmi des milliers que l'on pourrait produire démontreront quels sont les effets de la panacée indienne et prouvera sa supériorité incontestable sur les remèdes de la médecine.

Cas d'ulcère au gosier et au nez.
Charleston, 20 janvier 1832

Je certifie avoir été sujet pendant plusieurs années à un mal de gorge très opiniâtre, pour lequel j'ai été traité par plusieurs médecins de Philadelphie et à Charleston, sans aucun succès, jusqu'à ce que j'eus recours à la panacée de Swaim que je pris aussi en produisant aucun effet. Pendant l'hiver dernier, ces humeurs se changèrent en ulcère qui me gagnèrent le gosier, et m'empêchèrent de prendre de la nourriture [illegible] Je restai quelques jours dans cette situation menacé de mort [illegible] de recourir à la panacée indienne, dont je ne trouvai bien au bout de 24 heures. Ma guérison marcha si rapidement que quatre semaines après j'étais parfaitement guéri.
Signé ANDREW LOZIER, King street.

Vendu en gros et en détail à New York, par A. B. et D. Sands, droguistes nos. 79 et 100 rue Fulton, et à la Nouvelle Orléans chez Sickles & Co. au rue du canal.
Prix . . . $1 14 fev

AVIS.

DETENU à la geôle de St. Jean Baptiste le nègre nommé ROBERT, appartenant à M. le Dr. John Dinks, à Thibodauxville.

Aussi, la négresse nommée TITINE, appartenant à M. Mahouvrier, Nelle Orléans.

Aussi, le nègre nommé DUBOS, appartenant à M. le docteur Ferrier, Bayou Sarah.

Les propriétaires de ces nègres sont priés de les retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 26 avril 1841.
[illegible] avril A. LUMINAIS, Shérif

AVIS.

DETENUE à la geôle de la Paroisse St. Jean Baptiste la mulâtresse nommée JOCRISSE, appartenant à M. Adolphe Commere, Pointe Coupée, cette mulâtresse est partie de la Nlle. Orléans où elle était louée à un allemand.

Aussi le nègre TOM appartenant à M. Felix Lary, Bayou Lafourche. Ce nègre est borgne, les propriétaires de ces esclaves sont priés de les retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 21 avril 1841.
1er. mai. A. LUMINAIS, Shérif.

FABRIQUE D'EAUX MINERALES GAZEUSES.

LE soussigné a l'honneur d'informer Messieurs les habitans de cette cité et de la campagne, qu'on trouvera constamment dans son établissement un assortiment de toute sorte d'eaux minérales, telles que Vichy, Spa, Seidlitz, Saratoga, Barèges, Soda, Seltz, Ferrugineuses, ainsi que les limonades gazeuses aux groseilles, à l'orange, citrons, etc. Pour bals et soirées.

Les ordres pour la campagne seront remplis avec soin et ponctualité et à des prix très modérés.
19 av J. METGE, 199 Royale.

PORC et toile d'emballage — 300 barils porc mess, 500 pièces toile d'emballage, 600 rouleaux de cordes, à vendre par
22 mars MAUNSEL WHITE & Co.

COTONNADE des Attakapas, excellent article, en magasin et à vendre par
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
10 mai 26, rue St. Louis.

BRIQUES à feu — Récemment reçues d'Angleterre et à vendre par LYALL & DAVIDSON,
13 mai 140, rue des Remparts

CUIVRE en feuilles et en planches pour les chaudronniers, à vendre par LYALL & ANDERSON,
13 mai 140, rue des Remparts

LETTRES DE CHANGE sur New-York, et Baltimore, à vendre par CHARLES CLEGG,
13 mai. 11, rue St. Charles.

CAFE de la Havane — 600 sacs de qualité prime à vendre par
4 mai ABRAHAM TRIER, 34 Gravier.

BLANC de baleine, savon — 350 caisses blanc de baleine New Bedford, 600 dito savon de bonnes qualités, à vendre en gros et en détail par
S. LATAPIE, 69 V. Levée.

PLUMES — 3 mes, à vendre par
4 mai ABRAHAM TRIER, 34 Gravier.

TABAC — 200 balles tabac de la Havane, qualité supérieure, à vendre par F. TIO,
8 mai 56, rue Ste. Anne.

LETTRES de change sur New York, à 60 jours, à vendre par
8 mai KOHN, DARON & Co.

LETTRES de change sur la Havane, à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co,
8 mai 28, Vieille Levée.

LARD — 150 barriques jambons, plats-côtés et épaules, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
25, rue Gravier.

SUCRE — 450 caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement et à vendre par
8 mai R. GRONING & Co.

CHANDELLES — 50 caisses blanc de baleine, en magasin et à vendre à bas prix, pour clore des consignations, par JOHN A. MERRITT,
53, rue du Camp.

BRIQUES A FEU — 25000 briques à feu de la Mobile, en débarquement de la goëlette Farmer Return, au nouveau bassin, à vendre par quantités convenables aux acheteurs, par DEVEZIN & DOSSAT,
10 mai 50, Tchoupitoulas.

GRAISSE — 300 tierçons graisse en feuilles, en magasin et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT,
10 mai — 2f 50 rue Tchoupitoulas.

SAVON — 60 caisses savon marque G. Rubins No. 1, en magasin et à vendre par
DEVEZIN & DOSSAT,
10 mai 2f 50 rue Tchoupitoulas.

CHANDELLES — 60 caisses chandelles de suif No. 5 et 6 en magasin et à vendre par
DEVEZIN & DOSSAT,
10 mai — 2f 50 rue Tchoupitoulas.

CUIRS — 60 rouleaux cuir pour harnais, en magasin et à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
10 mai 26, rue St. Louis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR L. A. GARIDEL

IL sera vendu jeudi, 20 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis:

1o Une belle HABITATION située à trois milles au dessous de cette ville, de l'autre bord du fleuve, mesurant 2 arpents 6 toises de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, il existe sur cette terre une belle maison de résidence (et devant occupée par le P. Cazelar) une cuisine et autres bâtisses, il y a aussi une plantation d'arbres fruitiers.

Conditions : Un dixième comptant, la balance à 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit. Les trois premiers billets endossés à la satisfaction du vendeur, les deux autres sans endossement, tous portant hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement; en cas de non paiement des billets à échéance, ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans que cette clause autorise à en retarder le paiement.

2o. Une propriété composée de 6 lots de terre contigus ayant chacun 60 pieds de face, sur 100 pieds de profondeur, mesure française, située à Madisonville, de l'autre bord du lac; deux des lots sont face au bayou, sur Water street au sur la rue St. Francis, et les deux autres sur Main street, les dits lots forment la moitié de l'îlet attenant à M. Juan Ramon. Il y a sur cette propriété, faisant face au bayou, une jolie petite maison ayant galerie devant et derrière et composée de quatre appartements à feu et deux cabinets. La salubrité de cet endroit l'été est notoire.

3o. Jean Pierre, nègre créole, âgé d'environ 45 ans, excellent tonnelier et bon sujet.
Conditions : Comptant.
8 mai — 11 [illegible]

Vente de Syndic
PAR BENJ. RENDIC.

IL sera vendu à l'encan vendredi, le 4 juin, à midi à l'office de Banks, dans la rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, portant la date du 30 avril 1841 et à la requête de Patrick Ward, seul syndic de la succession de Patrick Ward, les propriétés suivantes, savoir :

Huit certains lots de terre situés dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désignés par les Nos. 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21 et 22 dans l'îlet A sur un plan dressé par L. J. Pilié et Springwolt voyers, portant la date du 1 janvier 1833 et déposé dans l'étude de J. B. Marks, not. pub.

Les lots nos. 12, 13 et 14 sont contigus et mesurent 20 pieds de face à la rue Napoleon, sur 106 pieds de profondeur.

Les lots Nos. 18, 19, 20, 21 et 22, contigus ont chacun 20 pieds de face à la rue Madison, sur 11[illegible] pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions — comptant.
Les actes de vente pardevant Wm. Y. Lewis not. pub, aux frais des acquéreurs. 1er mai.

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 mars 1841, il sera vendu mardi le 1er juin prochain, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis, entre Chartres et Royale, la propriété suivante abandonnée à leurs créanciers par MM. Allain et Tremoulet.

Une maison en briques et les bâtisses en dépendant, située rue de l'Esplanade entre les rues Grands-Hommes et Craps, mesurant 40 pieds de face sur 120 de profondeur, ensemble avec vingt-deux actions du fonds capital de la Banque Consolidée, garantie par la propriété ci-dessus désignée.

Conditions. L'acquéreur assure le paiement de $4500 dus à la Banque Consolidée sur les actions et dessus mentionnées, ensemble avec un intérêt de 8 pour cent, en à partir du 2 janvier dernier et la balance à un crédit de six, douze, dix huit, vingt quatre et trente mois en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et 10 pour cent d'intérêt jusqu'à parfait paiement, à partir du jour de la vente. L'acte de vente pardevant Felix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
11 mai — 1 p s

PAR O. ROUSSEAU, Juge de Paroisse.
Succession de Louis St. Amand.

SAMEDI, le 5 juin 1841, à la Bourse de Cité, rue St Louis, à midi précis, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves daté et pour la paroisse de St Bernard portant la date du 1er mai 1841 les propriétés suivantes appartenant à la succession de Louis St. Amand.

ESCLAVES.

1o. Eugenie, négresse âgée d'environ 28 ans domestique
2o. Dennis, nègre " 35 ans charretier
3o. Edward, nègre " 3 ans [illegible]
4o. Nanon, nègre " 23 ans cocher
5o. Jules, mulâtre " 5 années [illegible]
6o. [illegible] " " [illegible]
7o. Eliza, négresse (créole) âgée de 4 [illegible] âgée d'environ 40 ans. Isabel, âgée d'environ 10 ans. Saunol, âgé d'environ 6 ans, Urania âgé d'environ 3 ans, et une autre qui n'a pas encore de nom âgé de 4 mois.
9. [illegible] négresse, fille d'Eliza, âgée d'environ 14 ans
9o. Marianne, " " 14 ans
10o. Mary Joseph " " 40 ans,
vendue avec sa fille Gulnar, âgée d'environ 8 ans.
11o. Noel, nègre âgé d'environ 30 ans charretier.
12o. Etienne, " " 18 ans, esclave de champ
13o. Hypolite, mulâtre " 18 ans, " "
14o. Louis, nègre " 40 ans " "

PROPRIETES FONCIERES.

1o. Un lot de terre avec maison, situé à l'encoignure des rues Mandeville et Love, au faubourg Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue Love sur 132 pieds de profondeur et face à la rue Mandeville, ensemble avec les améliorations qui sont dessus consistant en une grande maison en bois, bâtie en briques entre poteaux, une cuisine et autres dépendances. L'acheteur se chargera du paiement de la rente foncière dont il est question ci-dessous.

2o. Un arpent de terre avec une maison de résidence bâtie dessus, située dans la paroisse St. Bernard, à 4 milles au dessous de cette ville, sur cette rive du fleuve bornée par la ligne d'en haut par Melle. Constance Peytavin, sur la ligne d'en bas par Joaquin Villavaso, et Melle. Nan de St. Amand. La dite propriété mesurant un arpent de face au fleuve sur 80 arpents de profondeur désigné par le No. 8 sur un plan dressé le 15 mars 1832 par A. D'Hemecourt annexé à un acte passé le 10 avril 1832 pardevant L. T. Caire notaire public, ensemble avec les bâtisses et autres améliorations et choses y appartenant consistant principalement en une grande maison bâtie en briques entre poteaux et en autres petits bâtiments et cases à nègres, sur la bâtisse de la dite propriété.

3o. Un autre arpent de terre, à 3 arpents au dessous de la propriété ci-dessus décrite, bornée sur la ligne d'en haut par M. F. Villavaso et sur la ligne d'en bas par Mme. Veuve St. Amand, mesurant un arpent un pied 11 pouces de face au fleuve sur 80 arpents de profondeur, désigné par le numéro 4 sur un plan dressé le 28 janvier 1837 par A. D'Hemecourt et déposé dans l'étude de [illegible] [illegible] ensemble avec les cases à nègres et le droit de [illegible] la propriété.

TERMES & CONDITIONS

Pour les esclaves — Comptant — Pour les propriétés foncières un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'administration, portant hypothèque spéciale et 10 pour cent d'intérêt à partir de leur échéance au cas de non payement. L'acheteur de la maison et du lot du faubourg Marigny se chargera, indépendamment du prix de l'adjudication du paiement d'une annuité pour la vie de vingt piastres par mois conformément à un acte du 5 octobre 1836, passé par devant F. De Armas.
Les actes de vente pardevant. 4 mai — 1 p s en 30j

VENTE PAR LE MARSHALL DES ETATS-UNIS.

B. L. Fould et Gould Oppenheim contre Samuel Hyman & Son — Dans la Cour de Circuit des Etats Unis, District Oriental de la Louisiane — No. 78

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans la procès ci-dessus, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St-Louis entre Chartres et Royale, lundi, le 7 juin 1841, à l'heure de midi :

Toute cette portion de terre située au faubourg Ste.-Marie de cette ville dans la rue Gravier, dans l'îlet compris entre les rues Gravier, du Camp, Commune et des Magasins, mesurant soixante et quinze pieds au vu et un côté sur la dite rue Gravier, que le vingt deux sept pieds, [illegible] la ligne de la rue des Magasins, [illegible] portion de terre d'une autre propriété, [illegible] pieds [illegible] appartenant à [illegible] Benjamin Story, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.
Conditions — Comptant.
MANDEVILLE MARIGNY,
7 mai Marshal des Etats-Unis.

LES soussignés offrent à vendre au débarquement du navire Chateaubriand de Bordeaux:
1550 boîtes sardines,
16 barriques vin différentes qualités,
30 demi-pipes eau-de-vie,
22 barils vinaigre,
100 caisses vin de Lafitte, avec étiquettes et cachets
200 caisses vins fins en demi-bouteilles,
3 barils vin de Madère, première qualité,
10 caisses prunes et boîtes de fer blanc de la Lande,
18000 bouchons courts et longs fins,
50 paniers huile d'olive, grandes bouteilles,
30 caisses vermicelle,
20 do Macaroni,
4 barils anisette fine,
9 caisses liqueurs assorties,
10 caisses fruits à l'eau de vie,
36 demi-barriques vin blanc de choix,
60 barriques vins blancs vieux.
LOISON & SILVESTRE,
30 av 73, rue Royale.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes, reçues par le navire Eleanor, venant de Bordeaux :
300 barriques vin Montferrand,
120 do. Côte de Bourg,
20 do St.-Estèphe et St.-Julien, Médoc vieux,
20 do Bassin,
50 caisses vin rouge de 12 bouteilles
120 demi pipes eau de vie Maglory Cognac, 1834.
20 do do 4me. réserve J. J. Dupuy,
20 do do do A. Dussaut,
60 barils vinaigre blanc clarifié.
60 caisses prunes de choix de conserve en pobans.
20 caisses liqueurs assorties
1307 paniers anisette fine.
60 caisses extrait d'Absinthe.
21 av BOUTIN, GALLY & Co.

ARTICLES DIVERS — 200 barillets clous, 30 caisses excellent chocolat No 1, 50 barils et caisses beurre de Goshen et fromage; aussi, fromage en anana, 50 caisses cornichons; 100 caisses cidre de champagne; 100 balles et caisses marchandises de manufacture du pays, reçus par consignations et à vendre aux termes raisonnables par
THAYER & CUSHING,
13 mai 30 rue Gravier.

VIN, liqueurs, etc — 140 barriques vin de Bordeaux Médoc 50 do do do de Marseille; 65 do do Madère et Porto; 3 demi pipes eau de vie fine Champagne, 2000 caisses vin de toutes les qualités, 50 do cerises à l'eau de vie, 20 do de liqueurs assorties, à vendre en gros et en détail par
8 mai S. LATAPIE, 69 V. Levée.

CROUPIONS ET TETES — 25 barils, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
13 mai 25, rue Gravier

GRAISSE — 471 barillets de graisse 1ère qualité, en débarquement du steamboat Ambassador et à vendre par
ADAMS, HARTWELL & Co,
13 mai 6, rue Poydras.

WHISKEY — 100 barils whiskey rectifié, en débarquement et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co,
13 mai 36, rue Poydras.

WHISKEY ordinaire — 75 barils whiskey de brute preuve à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co,
13 mai 36, rue Poydras

JAMBONS — 175 boucauts de jambons plats-côtés et épaules, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co,
14 mai 36, rue Poydras.

JAMBONS couverts, en boucauts et barils de la meilleure qualité, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co,
13 mai 36, rue Poydras.

PORC — 400 barils mess, M. O. rumps, à vendre par
ADAMS, HARTWELL & Co
13 mai 36, rue Poydras.

SAVON — 40 boîtes savon de Cincinnati, à vendre par
ADAMS, HARTWELL & Co,
13 mai 36, rue Poydras.

CAFE — 950 sacs café Havane prime vert en débarquement de la goëlette Hero, en magasin et à vendre par
FRATS & HERNANDEZ,
13 mai. 27, rue Toulouse.

PORC — 400 barils Mess, Prime, M. O. et P. O. à vendre par WIGGIN & DAVENPORT.
13 mai 25, rue Gravier.

ON a besoin d'une famille d'une négresse sachant blanchir, repasser et servir à table: on donnera de bons gages. S'adresser rue Royale No. 1. 12 mai — 3

GOUDRON, poix, résine et vernis en débarquement du brick Parohattan, à vendre par
1 mai PRIESTLEY & BEIN.

PEINTURE — 500 barillets blanc de plomb, anglais, par 28, 56 et 112 livres; 1000 boîtes de vert, par 10 14 et 28 livres; et 500 barillets noir, à vendre par
ALEXANDER GOW,
13 mai 29, rue Bienville.

JAMBONS — 150 barriques jambons gras, épaules et plats côtés, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
13 mai 25, rue Gravier.

HUILE et Chandelles — 20 caisses blanc de baleine, de New-Bedford et Nantucket, 6000 gallons huile pure de baleine, et 5000 do non purifiée, à vendre par
13 mai WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier.

AVANCES faites sur consignations de denrées à J. J. Andrews et Brothers à New-York, ou à E. L. Andrews & Co., à la Mobile, par
ANDREWS & BROTHERS,
13 mai 50 rue du Camp.

VIN DE PORTO — 100 caisses de vin de Porto, supérieur, de Old London Dock, par douzaines et 2 douzaines, à vendre par ALEXANDER GOW,
13 mai 29 rue Bienville.

JAMBONS DE MENAGE, 10 boucauts et 10 tierçons jambons de 1ère qualité, à vendre par
LAYET & AMELUNG,
13 mai. 111, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY RECTIFIE ET COMMUN — 100 barils, à vendre par LAYET & AMELUNG,
13 mai 111, Tchoupitoulas.

LETTRES de Change sur New York, à 60 jours de vue à vendre par BENJ. DOUGLASS,
13 mai 14, rue Poydras.

BEURRE et jambons — 10 tierçons beurre de Goshen, 110 boucauts et 40 barils jambons envel ppés, à vendre par
13 mai JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras.

No 105 [illegible]
BY BULLITT [illegible]
NO. 81 [illegible]

TERMS

[illegible]

PAS[illegible]

REGULAR PACKET [illegible]

[illegible]

NEW ORLEANS A[illegible]

FOREIG[N]

FOR HAVANA [illegible]

FOR HAVANA [illegible]

FOR HAVANA [illegible]

FOR MATAMORAS [illegible]

FOR MATAMORAS [illegible]

FOR HAVRE [illegible]

FOR HAVRE — [illegible] SALEM [illegible]

FOR HAVRE — [illegible] LOUIS XIV [illegible]

FOR LIBERIA [illegible]

FOR LIVERPOOL [illegible] WOODSIDE [illegible]

FOR LIVERPOOL [illegible]

FOR LIVERPOOL [illegible]

FOR LIVERPOOL [illegible] SELL OLOVER [illegible]

FOR BORDEAUX [illegible] TEAUBRIAND [illegible]

FOR [illegible] DE COE[illegible]

WANTED [illegible]

FOR SALE [illegible]

WANTED [illegible]

WANTED [illegible]

FOR FREIGHT [illegible] RUSSIA [illegible]

FREIGHT [illegible]

FRESH GA[RDEN] [illegible] SEEDS [illegible]

PORK — [illegible]

COFFEE — [illegible]

LIQUORS — [illegible]